

## POLITIQUE ET PROCÉDURE - DEMANDE DE LETTRE D'APPUI

## MISE EN CONTEXTE

La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Montérégie (TIR-SHV), reçoit occasionnellement des demandes de lettre d'appui pour différents projets ou encore, concernant une position face à certaines décisions. Étant une table de concertation réunissant différents partenaires provenant de ministères et d'organismes régionaux, il a été convenu de se doter d'une politique interne sur le sujet afin que la procédure soit constante, neutre et connue des partenaires.

## **ATTENDU QUE**

- Il est dans la mission de la TIR-SHV de mobiliser les acteurs clés du territoire autour d'un plan d'action commun pour rendre les environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la santé et à la qualité de vie ;
- La TIR-SHV s'est donnée comme rôle de promouvoir, soutenir et mettre en valeur les politiques, mesures et initiatives favorables aux saines habitudes de vie ;
- La TIR-SHV mobilise, influence et met en réseau les acteurs régionaux et ressources professionnelles ;
- La TIR-SHV est une instance non enregistrée qui regroupe divers acteurs régionaux de la Montérégie qui ont, eux-mêmes, à travailler en collaboration avec les différents partenaires du palier local ou supralocal;
- L'endossement d'une position ou d'un projet pourrait potentiellement indisposer certains partenaires de la TIR-SHV;
- L'appui de la TIR-SHV n'a pas autant d'impact et de force que celui des partenaires pris de façon individuelle.

**CONSÉQUEMMENT**, les membres de la TIR-SHV ont pris la décision de ne jamais soumettre de lettre d'appui. Les demandes qui seront adressées à la concertation seront plutôt redirigées de façon individuelle aux partenaires concernés. Ceux-ci auront le loisir d'accepter ou non d'émettre une lettre d'appui provenant de leur organisation.